

Avis public



MODIFICATION DE L'ENDROIT DE LA TENUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 2 SEPTEMBRE 2014

AVIS est par la présente donné que le conseil de l'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 2 juillet 2014, une résolution modifiant l'endroit de la tenue de la séance du conseil d'arrondissement du 2 septembre 2014.

Veillez donc prendre note que cette séance du conseil aura lieu au parc Monseigneur J.-A.-Richard, situé à l'angle de l'avenue Desmarchais et de la 5e Avenue, à 19 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 6 août 2014

Diane Garand
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement